

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2939

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial avec appartement et dépendances situé 123 rue du 8 Mai 1945

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2939**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial avec appartement et dépendances situé 123 rue du 8 Mai 1945

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre du réaménagement de la rue du 8 Mai 1945 à Villeurbanne, la Métropole se propose d'acquérir un lot de copropriété, occupé, situé 123 rue du 8 Mai 1945 à Villeurbanne.

Le bâtiment, dans lequel se situe le bien appartenant à monsieur Azedine Ghezal, est inscrit au plan local de l'urbanisme et de l'habitat comme emplacement réservé de voirie n° 85 pour le projet de requalification de la rue du 8 Mai 1945. L'immeuble est, par ailleurs, frappé de péril par arrêté métropolitain.

La maîtrise foncière de la parcelle cadastrée AY 208 permettra la démolition de l'immeuble nécessaire au projet métropolitain d'aménagement des espaces publics.

II - Désignation des biens

Il s'agit d'un local commercial de 44,92 m² situé en rez-de-chaussée et d'un appartement au 1^{er} étage de 23 m², d'une superficie totale d'environ 67,92 m² constituant le lot n° 1 de la copropriété. A ce lot sont rattachées des dépendances dans la cour commune à usage de garage et entrepôt, le tout sur une parcelle cadastrée AY 208 d'une superficie totale de 195 m².

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, le local commercial, l'appartement et ses dépendances seront acquis occupés, au prix de 190 000 € incluant une commission d'agence de 10 000 €;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 21 avril 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 190 000 € incluant une commission d'agence de 10 000 €, d'un local commercial et d'un appartement d'une superficie d'environ 67,92 m² et de dépendances dans la cour commune, sur une parcelle cadastrée AY 208, située 123 rue du 8 Mai 1945 à Villeurbanne et appartenant à monsieur Azedine Ghezal, dans le cadre du projet de requalification de la rue du 8 Mai 1945.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée le 18 octobre 2021 pour un montant de 15 387 910 € en dépenses et 3 076 811,82 € en recettes sur l'opération n° OP09O5319.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21 - pour un montant de 190 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 870 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-310744-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
